



**AIDE A DOMICILE  
CONTRE LE MEPRIS  
POUR LA JUSTE APPLICATION DE L'AVENANT 43  
LA FNAS FO DEMANDE UN RV EN URGENCE AU PREMIER MINISTRE**

Depuis de nombreux mois, les salariés du secteur de l'aide à domicile attendaient l'augmentation de salaire prévue dans l'avenant 43-2020. Cet avenant signé en février 2020 - refusé à l'agrément en décembre 2020 - est finalement agréé en juin 2021. Pour trouver le financement, le gouvernement a repoussé les augmentations de salaire de 9 mois. Pendant ce temps, les 2/3 des salariés étaient toujours classés dans des grilles salariales infra SMIC.

Dans le même temps, à grand renfort de communication médiatique, les employeurs et les financeurs annonçaient une augmentation des salaires de 15 %.

Aujourd'hui, la réalité est toute autre. La FNAS FO dénonce l'application méprisante qui est faite par certains employeurs du secteur et qui est non conforme aux engagements pris.

C'est pourquoi nous demandons un rendez-vous au Premier ministre pour dénoncer les faits et renvoyer chacun à sa responsabilité dans l'application de l'avenant 43-2020. Les salariés ont suffisamment contribué au financement de leur augmentation de salaire.

La FNAS FO combat ce mépris et cette injustice. Elle soutient les salariés engagés dans ce juste combat. C'est ainsi que nous avons participé aux mobilisations et aux grèves qui ont déjà eu lieu dans le 28 (Eure-et-Loir) ou le 53 (Mayenne).

Par ce soutien sans faille, la FNAS FO exige le RESPECT du salarié, de son salaire et de ses conditions de travail. Nous n'oublions pas par ailleurs notre revendication quant au paiement au réel des frais kilométriques.

La FNAS FO rappelle que l'avenant 43-2020, dès le 1<sup>er</sup> jour de sa mise en œuvre, maintient TOUJOURS LES SALARIÉS DÉBUTANTS SOUS LE SMIC, pendant 4 ans, faute d'une valeur suffisante et minimum du point à 6,60 euros, comme nous le revendiquons.

Nous le rappellerons au Premier ministre.

Aide à Domicile : UN VRAI METIER, UN VRAI METIER et UN VRAI SALAIRE

Paris, le 9 décembre 2021